Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150409-2015_B131-DE
Date de télétransmission : 16/04/2015
Date de réception préfecture : 16/04/2015

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 AVRIL 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B131

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à des prestations audiovisuelles et la constitution d'un fond d'images pour la CPA (n°14M069)

Le 9 avril 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 avril 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :
JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services
Département Affaires Juridiques, Commande Publique et Patrimoine
Direction de la Commande Publique

02_5_01

BUREAU DU 9 AVRIL 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Georges CRISTIANI

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à des prestations audiovisuelles et la constitution d'un fonds d'images pour la Communauté du Pays d'Aix (n° 14M069)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne le renouvellement de marché ayant pour objet la production de vidéos et la constitution d'un fonds d'images pour la Communauté du Pays d'Aix.
L'objet de ces productions porte sur l'action communautaire, les événements du Pays d'Aix, l'identité du territoire. Les objectifs sont multiples :
- promouvoir l'institution et le territoire, valoriser leur image,
- améliorer la visibilité de la Communauté du Pays d'Aix,
- illustrer les engagements politiques et les actions menées par la CPA.

Exposé des motifs :

Objet du marché :

Le marché, objet du présent rapport vise la production de vidéos portant sur l'action communautaire, les événements du Pays d'Aix, l'identité du territoire ; il vise également à alimenter le fonds d'images audiovisuelles de la CPA.

Les besoins vont de la conception de films de longue durée de type institutionnel (présentation d'un projet par exemple), à la réalisation de films courts, type reportage ou clip à mettre en ligne (pour la restitution d'un événement par exemple), en passant par la fourniture de rushes bruts. Les productions sont destinées à être diffusées sur Internet, parfois en projection sur grand écran, parfois dans les médias (télévision)

La consultation ne faisait pas l'objet d'un allotissement et n'autorisait pas les variantes, elle n'était pas découpée en tranches.

Ce marché s'exécutera à l'aide de bons de commande. Les prestations seront rémunérées par application des prix du Bordereau aux quantités réellement exécutées, dans la limite des seuils annuels suivants :

Seuil minimum annuel : 30 000€ HT
Seuil maximum annuel : 90 000€ HT

Le marché prendra effet à compter de sa date de notification au titulaire pour une période de 12 (douze) mois. Il est reconductible 3 (trois) fois pour une période identique.

Estimation du marché :

Le marché a été estimé à 63 000€ HT / an soit 75 600€ TTC.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 17 décembre 2014 aux journaux suivants :

JOUE
BOAMP
PROVENCE
ainsi que sur le profil acheteur : achatpublic.com.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- 1 – Prix des prestations - coefficient 0.60
- 2 – Valeur technique - coefficient 0.40

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 Mars 2015 a décidé d'attribuer :

- le marché n° 14M069 à la société MARS PRODUCTION pour un montant estimatif de 50 355€ HT, soit 60 426,00 € TTC ; sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans les limite des seuils annuels minimum et maximum du marché.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;
VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 53, 55, 58 et 59 ;
VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre tout décision concernant la conclusion et l'autorisation à signer des marchés et accords cadre de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, ainsi que tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 20 Mars 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°14M069 relatif à des prestations audiovisuelles et la constitution d'un fonds d'images pour la CPA attribué à la société MARS PRODUCTION pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 50 355€ HT, soit 60 426,00 € TTC ; sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans les limite des seuils annuels minimum et maximum du marché ;

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section Fonctionnement du budget de la CPA Fonction 023 Nature 2051, qui dispose des crédits suffisants.

2015_B131

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à des prestations audiovisuelles et la constitution d'un fond d'images pour la CPA (n°14M069)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

15 AVR. 2015